

GENERAL AGREEMENT  
ON TARIFFS AND  
TRADE

ACCORD GENERAL SUR  
LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE

RESTRICTED

L/5002/Corr.1  
31 July 1980

Limited Distribution

---

Original: French/  
français

FIFTH CERTIFICATION OF CHANGES TO SCHEDULES

Schedule LIX - Switzerland

The following page was inadvertently omitted from the list of tariff concessions for inclusion in Schedule LIX - Switzerland, in accordance with Article 2 of the Agreement on Trade in Civil Aircraft, circulated in document L/5002 on 9 July 1980.

---

CINQUIEME CERTIFICATION DE CHANGEMENTS  
APPORTES AUX LISTES

Liste LIX - Suisse

Il convient d'insérer la page ci-jointe, qui avait été omise par inadvertance, dans la liste - reproduite dans le document L/5002 du 9 juillet 1980 - des concessions tarifaires à inclure dans la Liste LIX - Suisse, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils.

---

N° du tarif	Désignation de la marchandise
ex 8515.10/30 (suite)	Autres appareils de transmission et de réception pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées Appareils de radioguidage, de radiodétection, de radio-sondage et de radiotélécommande; assemblages et sous-assemblages pour ces appareils, consistant en deux ou plus de deux parties ou pièces assemblées, spécialement conçus pour installation dans des aéronefs civils
ex 8517.01	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
ex 8520.10,20	Lampes scellées, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
ex 8522.10/18	Enregistreurs de vol; assemblages et sous-assemblages pour ces appareils; consistant en deux ou plus de deux parties ou pièces assemblées, spécialement conçus pour installation dans des aéronefs civils
ex 8523.20/30	Assemblages (pieuvres et harnais) de câbles électriques, conçus pour installation dans des aéronefs civils
ex 8801.10/20	Aérostats
ex 8802.10/30	Planeurs Aérodynes, y compris hélicoptères
ex 8803.01	Parties et pièces détachées d'aérostats de planeurs et d'aérodynes, y compris les hélicoptères
ex 8805.01	Appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties et pièces détachées
ex 9014.01	Pilotes automatiques; leurs parties et pièces détachées Instruments et appareils optiques de navigation, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées Autres instruments et appareils de navigation; leurs parties et pièces détachées Compas gyroscopiques; leurs parties et pièces détachées Autres compas, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
ex 9018.01	Appareils respiratoires, y compris les masques à gaz, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
ex 9023.01	Thermomètres